

Commission du Budget, de la Fonction publique, de
l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-
Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2023–2024

15 AVRIL 2024

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 15 AVRIL 2024 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)	4
1.1	Question de M. André Antoine, intitulée «Organisation et soutien pour des toilettes non genrées à l'école»	4
1.2	Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Plan d'investissement dans les bâtiments scolaires»	6
1.3	Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «État du chantier à l'Athénée royal La Brise»	7
1.4	Question de Mme Marie Borsu, intitulée «Dysfonctionnements au sein de Wallonie-Bruxelles Enseignement concernant les dossiers de membres du personnel et de profs étrangers»	8
1.5	Question de Mme Marie Borsu, intitulée «Rapport sur les équipements collectifs à Bruxelles».....	9
2	Interpellation de M. André Antoine à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Conséquences budgétaires du versement retardé de plusieurs mois du montant du plan de relance européen» (article 78 du règlement)	12
3	Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)	16
3.1	Question de M. André Antoine, intitulée «Impact budgétaire de la réforme de l'enseignement supérieur et de sa modification annoncée par les groupes PS et Ecolo»	16
3.2	Question de M. André Antoine, intitulée «Enseignements financiers du monitoring budgétaire de fin de mois»	20
3.3	Question de M. André Antoine, intitulée «Réaction du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles face à la nouvelle discipline budgétaire européenne»	22
3.4	Question de Mme Alice Bernard, intitulée «Impact des nouvelles règles budgétaires européennes sur les compétences de la Fédération Wallonie Bruxelles»	22

- 3.5 Question de M. André Antoine, intitulée «Évaluation du télétravail en Fédération Wallonie-Bruxelles»25
- 3.6 Question de M. André Antoine, intitulée «Organisation des élections sociales au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou des secteurs relevant de celle-ci».....27
- 3.7 Question de M. André Antoine, intitulée «Stratégie déployée par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour favoriser un retour au travail des malades».....28

4 Ordre des travaux

29

Présidence de M. Mourad Sahli, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14h30.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. André Antoine, intitulée «Organisation et soutien pour des toilettes non genrées à l'école»

M. André Antoine (Les Engagés). – Si nous dégenrions toutes les toilettes? Le responsable d'une haute école a affirmé qu'il ne fallait pas forcer les choses si la direction n'était pas prête ou si le milieu était conservateur. Toutefois, il a aussi indiqué que l'utilisation des espaces communs est un réel sujet et qu'il ne faut pas attendre qu'un besoin soit formulé pour prendre une décision.

De son côté, le psychopédagogue Bruno Humbeeck a affirmé que les toilettes genrées étaient un signal identitaire négatif et qu'il ne fallait pas construire son identité en opposition à un autre.

La Ligue des droits de l'enfant voit quant à elle dans les toilettes genrées une exclusion intolérable. Elle affirme qu'il faut commencer à dégenrer le plus tôt possible et que les surveillants et les éducateurs doivent veiller à ce que tout se passe bien.

Le gouvernement a décidé, en mai 2020, de puiser dix millions d'euros dans le fonds d'urgence pour rénover les toilettes dans les écoles. Plus récemment, Monsieur le Ministre, vous avez encore dégagé 144 890 euros pour améliorer l'état des toilettes de 29 écoles en Fédération Wallonie-Bruxelles. Toutes ces opérations sont nécessaires, mais restent insuffisantes. Les besoins sont quatre fois supérieurs aux moyens disponibles.

Où en sont les travaux hygiéniques par réseau et par province, en mentionnant les montants budgétaires qui y sont réservés? Quel serait l'intérêt d'installer progressivement, avec l'accord des pouvoirs organisateurs, des toilettes non genrées dans les écoles? Des demandes vous ont-elles déjà été adressées? Ne serait-il pas opportun de lancer une campagne de sensibilisation destinée aux établissements à ce propos?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, votre question est plus complexe qu'elle n'y paraît. Je suis bien entendu au courant de la position d'un certain nombre d'acteurs associatifs ou académiques et mon cabinet a rencontré plusieurs

d'entre eux afin de connaître leurs avis. Les avis des professionnels de terrain sont contrastés. Mon rôle, qui est aussi celui de l'administration chargée des bâtiments scolaires, est de recueillir les divers avis et de trouver la meilleure solution pour que chacun puisse mener sa scolarité dans les meilleures conditions.

Actuellement, la seule norme existante pour régir la question des sanitaires est l'arrêté royal du 18 novembre 1957 portant les conditions d'hygiène et de salubrité exigées des établissements d'enseignement moyen, technique et normal subventionnés qui indique, outre le nombre et le type de sanitaires à prévoir, le fait que les sanitaires doivent être pour les filles d'une part et pour les garçons d'autre part. Cet arrêté est évidemment dépassé, au même titre qu'une série d'autres normes.

C'est pourquoi j'ai entrepris une réforme globale de la politique des bâtiments scolaires. Cette réforme sera d'ailleurs soumise prochainement au Parlement et elle devra s'accompagner inévitablement d'une révision de l'arrêté royal de 1957 afin de l'adapter aux réalités du 21^e siècle. Sans préempter les discussions, je pense que la Fédération Wallonie-Bruxelles doit se montrer ouverte sur la question, sans imposer de choix. Il me semble opportun de permettre la construction de sanitaires non genrés dans les établissements scolaires sans toutefois l'imposer partout de manière indifférenciée. Dans la réforme, qui est en cours d'approbation par le gouvernement, j'ai d'ailleurs fait inclure l'obligation de prendre en considération la dimension du genre dans tous les projets d'infrastructures, ce qui n'avait jamais été fait en Fédération Wallonie-Bruxelles.

J'ai donc bien l'intention de sensibiliser les pouvoirs organisateurs à la dimension du genre sous tous ses aspects, au-delà de la question des sanitaires. À ce jour, un seul pouvoir organisateur a demandé à mon administration l'autorisation d'installer des sanitaires non genrés en lieu et place des habituels. Sachant que l'arrêté royal est toujours en vigueur, l'administration a plutôt conseillé à ce pouvoir organisateur de construire des sanitaires non genrés en plus des autres. Cela ne répond pas complètement à la problématique dénoncée par le secteur associatif, puisqu'un choix reste à poser, mais c'est le pas qu'il nous a été permis de franchir à ce stade en respectant les contraintes légales.

Les subventions octroyées en 2020 totalisent 22,6 millions d'euros. Leur répartition par réseau se décline comme suit: 3,3 millions d'euros pour Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), 11,1 millions pour l'enseignement libre et 8,2 millions pour l'enseignement officiel subventionné. La répartition géographique est la suivante: 1,3 million d'euros pour le Brabant wallon, 4,9 millions pour Bruxelles, 3,7 millions pour la province de Liège, 8 millions pour le Hainaut, 3,2 millions pour la province de Namur et 1,4 million pour la province de Luxembourg.

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je vous remercie d’abord la question de manière volontaire et sage, sans brusquer les pouvoirs organisateurs. Je note qu’un seul a sollicité l’autorisation d’installer des sanitaires non genrés. Vous me renvoyez à la réforme des bâtiments scolaires, mais nous n’en verrons pas la fin avant les élections, ce que je regrette à titre personnel. L’œuvre eût été complète, y compris sur ce volet-là. Le temps manque et, de plus, la consultation du Conseil d’État, particulièrement encombré aujourd’hui, nécessitera un certain délai. Il se peut également que le gouvernement connaisse d’autres problèmes... Par ailleurs, je vous remercie à l’avance de me communiquer les chiffres pour compléter ma documentation. Le prochain exécutif devra évidemment poursuivre le travail.

1.2 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Plan d’investissement dans les bâtiments scolaires»

Mme Françoise Schepmans (MR). – Au mois de juin 2022, le gouvernement a approuvé la liste des 149 dossiers priorités dans le cadre du Plan d’investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires, établi dans le cadre du Plan pour la reprise et la résilience (PRR). Les règles du cofinancement européen imposent une échéance fixée à l’horizon de 2026 pour la réception des projets. Aussi, il convient de ne pas perdre de temps en raison des délais nécessaires pour les formalités administratives, les procédures de marchés publics ainsi que les chantiers.

Monsieur le Ministre, quel est l’état d’avancement de ce dossier? Quelle est l’évolution constatée entre les accords de principe de subvention et les accords fermes? Qu’en est-il également des éventuels abandons notifiés à vos services?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Le Plan d’investissement exceptionnel dans le cadre du PRR avance bien. Comme vous le rappelez, Madame la Députée, 149 dossiers de démolition et reconstruction ont été retenus à la suite de l’appel à projets lancé en 2021, et ce, pour un montant total de 269 millions d’euros.

Sur l’ensemble de ces 149 dossiers, 9 ont déjà atteint le stade de l’accord ferme, c’est-à-dire que le marché de travaux les concernant a été attribué et qu’ils ont été contrôlés par notre administration. Par ailleurs, 22 autres dossiers sont en cours d’analyse par l’administration pour l’octroi de ces accords fermes. Les responsables de 8 dossiers ont signalé à l’administration leur souhait d’abandonner leur projet. Ces abandons sont principalement dus à des modifications de dossiers ne permettant plus de respecter les délais.

Pour rappel, nous avons octroyé 269 millions d’euros de subventionnement, mais, à la suite de la révision du PRR, nous ne pourrions plus en obtenir que 185 auprès de la Commission européenne. Il y a donc quelque 84 millions d’euros de marge entre le budget nécessaire pour les dossiers attribués et en cours et le montant que

nous devons justifier auprès de la Commission. Ces quelques abandons ne nous empêcheront pas d'atteindre les objectifs. Pour les dossiers restants et en cours, aucun retard insurmontable n'est constaté pour l'instant. Je reste dès lors très confiant dans nos possibilités de justifier tous les moyens auxquels nous avons droit et de profiter ainsi pleinement de l'opportunité que représente le PRR européen.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'avoir fait le point sur l'état d'avancement des dossiers: six ont donc été abandonnés et les autres sont encore en cours d'examen. Pour respecter les délais et faire avancer au mieux ces dossiers fondamentaux pour nos écoles, il est essentiel que l'administration soit sensibilisée et que, dans la mesure du possible, une certaine simplification administrative soit opérée.

1.3 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «État du chantier à l'Athénée royal La Brise»

Mme Françoise Schepmans (MR). – Les infrastructures de l'Athénée royal La Brise font l'objet d'un vaste chantier de démolition et de reconstruction programmé durant la précédente législature. Après une longue période consacrée aux formalités administratives liées notamment à l'obtention des permis d'urbanisme et d'environnement, les marchés de travaux ont été notifiés et lancés en 2022, et ce, pour une période prévue de 600 jours de calendrier. Par conséquent, il a été estimé que ce projet pourrait être achevé en 2024.

Monsieur le Ministre, où en est ce dossier? L'échéance de la mise à disposition des nouveaux locaux sera-t-elle respectée? Par ailleurs, interrogé dans la presse, un directeur du Service général des infrastructures scolaires du réseau d'enseignement organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) a déclaré en septembre 2022 qu'il n'était pas certain que l'enveloppe budgétaire de 14 millions d'euros soit respectée au vu de la hausse des coûts des matériaux. Qu'en est-il à ce sujet? Le coût global était évalué à plus de 10 millions d'euros en 2018. Quel éclairage pouvez-vous nous apporter à la lumière des moyens prévus dans le cadre du Plan de relance européen?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Madame la Députée, eu égard aux périodes d'intempérie et aux aléas du chantier, la réception provisoire des travaux est estimée pour la fin du mois de septembre 2024, tandis que le déménagement des élèves de l'ancien vers le nouveau bâtiment devrait s'opérer pendant les vacances d'automne. Après cet emménagement et jusqu'à la fin du mois mars 2025 environ – selon le planning actuel –, les derniers travaux d'aménagement de la nouvelle entrée de l'établissement seront réalisés, tout comme les travaux de parachèvement des abords, parallèlement à la démolition de l'ancien bâtiment.

Concernant le budget, certains ont en effet annoncé, en septembre 2022, que l'enveloppe budgétaire de 14 millions d'euros relative aux travaux subirait la hausse du coût des matériaux et la forte indexation de la période de l'après-Covid-19. Comme pour tous les chantiers, une indexation est appliquée au gré des états d'avancement des travaux. À la date du 10 avril 2024, le coût actualisé et indexé des travaux atteint 13,4 millions d'euros. Un montant de quasi 8,9 millions d'euros sera couvert par la subvention issue du Plan de relance européen.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Les délais seront respectés. C'est essentiel. Il faut faire en sorte que l'administration soit vigilante au sujet des formalités administratives. Par administration, j'entends les services administratifs du territoire au sens large du terme. Par conséquent, les administrations communales et régionales sont aussi concernées pour faire respecter les délais et apporter les améliorations nécessaires dans les écoles.

1.4 Question de Mme Marie Borsu, intitulée «Dysfonctionnements au sein de Wallonie-Bruxelles Enseignement concernant les dossiers de membres du personnel et de profs étrangers»

Mme Marie Borsu (Ecolo). – Des syndicats, des membres du personnel et des enseignants et enseignantes de nationalité étrangère travaillant dans des écoles du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) m'ont alertée au sujet de dysfonctionnements dans le traitement de leurs dossiers. Ces problèmes ont eu de fâcheuses conséquences pour les membres du personnel concernés et pour leurs écoles.

Dans le cadre de la délivrance du permis unique regroupant les permis de travail et de séjour, ces membres du personnel doivent adresser leur dossier à WBE, qui le transmet ensuite aux ministres régionaux chargés de délivrer les permis uniques. Plusieurs témoignages font état, au sein du réseau, de dysfonctionnements administratifs notoires résultant de la même source: l'exigence de documents non requis, des réponses très tardives du gestionnaire de dossier ainsi que des demandes contradictoires auraient provoqué le refus de délivrance ou de renouvellement des permis uniques pour plusieurs membres du personnel à Bruxelles. Malgré les interventions des syndicats et parfois des écoles elles-mêmes auprès de WBE, la situation ne s'est pas améliorée et ces différents dossiers n'ont pas été acceptés.

Monsieur le Ministre, les problèmes liés à ces dossiers et leurs conséquences vous ont-ils été rapportés? Quelles sont les raisons des dysfonctionnements constatés au sein de WBE? Quelles solutions mettez-vous en œuvre pour les résoudre et régler la situation des membres du personnel dont la demande a été refusée?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Depuis l'adoption du décret spécial du 7 février 2019

portant création de l'organisme public chargé de la fonction de pouvoir organisateur de l'enseignement organisé par la Communauté française, la compétence de pouvoir organisateur a été déléguée à WBE. En tant que ministre de tutelle, je suis garant de la légalité des actes posés, mais je ne suis pas chargé de la gestion de WBE.

Toutefois, Madame la Députée, puisque votre question évoque un dysfonctionnement général, je me suis permis d'interpeller WBE qui m'a communiqué les informations suivantes.

En ce qui concerne le contexte lié à l'octroi d'un permis de travail, le permis unique est un titre de séjour comportant une autorisation de travail. En outre, l'octroi de permis est obligatoire avant que la personne commence à travailler. Enfin, la demande de permis unique est introduite par l'employeur, sur la base des informations transmises par la personne candidate, auprès de la Région, l'État fédéral intervenant dans un deuxième temps.

Par ailleurs, la procédure ne peut être introduite que si un emploi est réellement disponible pour la personne lors de l'octroi du permis. À ce jour, le délai de réponse est d'environ quatre mois. La désignation d'une personne ressortissante d'un pays en dehors Union européenne est donc actuellement impossible au vu de ce délai. À ce jour, trois dossiers introduits par WBE ont été refusés.

J'en viens au cas particulier repris dans votre question. À la suite d'une demande insistante d'une organisation syndicale, WBE a finalement accepté d'introduire une demande alors que ses services avaient remis un avis négatif sur le dossier. Celui-ci a effectivement été refusé par la Région.

Au vu de l'ensemble de ces informations, vous conviendrez avec moi, Madame la Députée, que nous sommes loin d'une situation générale de dysfonctionnement.

Mme Marie Borsu (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je vous remercie d'avoir interpellé WBE afin d'apporter des réponses à mes différentes questions. Il m'est rapporté qu'un certain zèle empêche l'octroi de ces permis. Toutefois, cela reste à voir. Je vais analyser la situation à l'aune de votre réponse. Il est important que nos administrations soient exemplaires.

1.5 Question de Mme Marie Borsu, intitulée «Rapport sur les équipements collectifs à Bruxelles»

Mme Marie Borsu (Ecolo). – Le 2 avril dernier, perspective.brussels a publié une étude dressant l'état des lieux de l'offre d'équipements collectifs à Bruxelles et donnant des trajectoires en termes de besoins futurs pour la capitale. Ces équipements collectifs concernent des écoles, des crèches, des centres sportifs ou médicaux et des infrastructures culturelles.

Un chapitre est spécifiquement consacré aux équipements d'enseignement. À partir de différents indicateurs, dont le Monitoring des quartiers de l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA) et l'Atlas bruxellois des écoles, le rapport objective un certain nombre de constats et de recommandations, dont plusieurs sont malheureusement familiers dans l'étude de l'offre d'enseignement à Bruxelles.

Le rapport rappelle la situation observée en 2020-2021 en ce qui concerne la capacité d'accueil par quartiers. Il montre en effet que la première couronne et le nord de la seconde couronne de la Région regroupent de nombreux quartiers ayant des capacités d'accueil faibles qui ne permettent pas de scolariser les enfants qui y habitent. Les zones concernées sont notamment le quartier de la Gare de l'Ouest, avec 19 places pour 100 enfants, ou, plus globalement, les communes de Molenbeek-Saint-Jean ou de Berchem-Sainte-Agathe.

C'est précisément dans ces communes et ces quartiers que se concentrent les efforts de création de places dans l'enseignement primaire à l'horizon 2030. Conjugés à la décroissance attendue de la population scolaire dans l'enseignement primaire, ces efforts devraient atténuer significativement le manque de places et participer à l'atteinte de l'objectif d'une «ville des courtes distances», conformément au Plan régional de développement durable (PRDD) de la Région de Bruxelles-Capitale. Perspective.brussels confirme que les objectifs fixés à l'horizon 2030 permettent de répondre au besoin criant de places dans l'enseignement primaire et secondaire, pour autant que ces chantiers soient menés à bien.

Monsieur le Ministre, avez-vous pris connaissance de l'étude publiée par perspective.brussels? Quels enseignements en avez-vous tirés, en particulier en ce qui concerne les infrastructures scolaires?

De plus, ce rapport souligne deux points d'attention. Premièrement, il est crucial de tout mettre en œuvre pour mener à bien les projets de création de places et de garder une vigilance accrue lors des prochaines rentrées afin de répondre efficacement aux besoins, en particulier pour l'enseignement secondaire. À ce titre, on sait combien les infrastructures seront un élément déterminant pour atteindre ces objectifs.

Or, comme l'étude de perspective.brussels le rappelle, «les besoins de rénovation des bâtiments scolaires sont importants à Bruxelles» et «ces rénovations sont nécessaires pour éviter les destructions de places scolaires» dans cette Région. Ainsi, quel est votre horizon en ce qui concerne les besoins en infrastructures pour atteindre l'objectif de création de places?

Par ailleurs, le rapport rappelle qu'il manque aujourd'hui une vision consolidée des places disponibles à Bruxelles. Il appelle ainsi à la création d'un «cadastre des places disponibles dans l'enseignement obligatoire, afin de faciliter le pilotage de

l'offre bruxelloise d'enseignement, de manière prospective». Cela fait-il l'objet d'un chantier ou d'une concertation avec votre collègue Caroline Désir?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Mon administration a pris connaissance du rapport publié par perspective.brussels. Ce document reflète une vision territoriale et régionale pour laquelle Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas compétente.

Toutefois, une coopération tacite existe depuis plusieurs années entre mon administration et celle de la Région de Bruxelles-Capitale. D'ailleurs, dans le cadre de leur mission, les services de l'administration chargés de l'établissement de zones en tension démographique entretiennent des échanges réguliers avec perspective.brussels et d'autres entités régionales ou fédérales.

Concernant les besoins de rénovation des bâtiments scolaires, j'ai lancé le chantier des bâtiments scolaires qui a notamment abouti au Plan d'investissement exceptionnel, dont trois appels à projets viennent d'être lancés. L'objectif est d'assurer la qualité des bâtiments scolaires et de les adapter aux exigences pédagogiques et climatiques de notre siècle.

Quant à l'horizon des besoins en matière de création de places, d'après les derniers rapports, le pic démographique dans l'enseignement secondaire devrait se situer en 2027 en Région wallonne et en 2030 en Région de Bruxelles-Capitale. Les programmes de création de nouvelles places relevant des appels à projets qui se sont succédé durant les dernières années ont comblé peu à peu le déficit de places prévues.

Toutefois, à ce jour, il apparaît que, pour tous les projets retenus lors des précédents appels à projets, il faut compter en moyenne six ans entre le lancement de l'appel à projets et l'ouverture effective des places. De nombreux projets prennent du retard par rapport aux dates annoncées initialement par les pouvoirs organisateurs. Quelques projets retenus lors des appels à projets précédents sont encore en chantier et d'autres sont terminés ou en phase d'achèvement.

Depuis le lancement en 2016 des appels à projets pour la création de places scolaires, plus de 14 000 places ont été programmées pour la Région de Bruxelles-Capitale: 26 % sont déjà effectives, 23 % sont en passe de l'être et les 51 % restants sont encore au stade de l'étude de projet.

Le dernier appel à projets en vue de subventionner la création de nouvelles places permettra d'offrir 1 902 places dans l'enseignement secondaire dans les zones du sud, de l'ouest et du nord de Bruxelles. Si tout se passe bien, ces nouvelles places seront disponibles pour le mois de septembre 2025.

Enfin, le cadastre des places disponibles qui serait réalisé par la Région de Bruxelles-Capitale a été évoqué lors de l'élaboration d'un accord de coopération

officiel entre la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire française (COCOF) et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ma collègue Caroline Désir et moi-même avons participé aux échanges qui ont eu lieu pour l'instauration de cet accord. Selon moi, cet accord de coopération permettra, avec l'aide de la Région, de faciliter les démarches de permis d'urbanisme des pouvoirs organisateurs pour les travaux de création de nouvelles places, ce qui devrait être fort utile, sachant que les délais d'autorisation pour bâtir ont fortement retardé l'ouverture de nouvelles écoles dans le passé.

Mme Marie Borsu (Ecolo). – Tout l'enjeu est d'avoir suffisamment de places au bon moment. Il faudra planifier les choses en fonction de la démographie. La taille de la population risque de diminuer à un moment donné. Il faut donc faire preuve d'agilité. Le défi est double: avoir suffisamment de places pour les enfants et faire preuve de flexibilité dans l'utilisation des locaux afin de l'optimiser. Cela prend du temps, mais je me réjouis de la volonté générale de faire avancer les choses le plus rapidement possible et d'ouvrir des places dans les zones en tension de la Région de Bruxelles-Capitale.

2 Interpellation de M. André Antoine à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Conséquences budgétaires du versement retardé de plusieurs mois du montant du plan de relance européen» (article 78 du règlement)

M. André Antoine (Les Engagés). – La Belgique est toujours en discussions avec la Commission européenne pour le paiement de la première tranche du Plan de relance européen. Elle a d'ailleurs introduit une demande de paiement le 29 septembre 2023, pour un montant de 847 millions d'euros. D'après le journal *«L'Écho»*, le versement ne pourra se faire, au mieux, que dans quelques mois. M. Thomas Dermine, secrétaire d'État pour la Relance, s'est voulu plus positif, évoquant qu'une grosse partie de la somme proméritée serait versée dans le courant du mois de juillet.

Le 29 octobre 2023, la Commission européenne a décidé de suspendre l'examen du dossier, par le biais de la procédure *«stop the clock»*. Cette mise en pause qui est toujours d'actualité a été décidée parce qu'il reste un point de blocage technique, mais important, sur l'identification des *Ultimate Beneficial Owners* (UBO). Le cabinet de M. Dermine espère résoudre cette difficulté dans la quinzaine: le blocage concernerait les UBO situés hors Union européenne. Or, l'instauration d'un tel registre est une exigence de l'Union européenne pour lutter contre la fraude et le blanchiment d'argent.

Cette mise en pause n'a pas empêché la poursuite des discussions avec la Commission européenne, notamment sur le fameux dossier de la réforme des pensions. Ce dossier constitue en effet un des engagements pris par la Belgique pour obtenir

les 4,5 milliards d'euros de fonds européens destinés à la relance. En effet, il est essentiel de savoir si les mesures adoptées en juillet 2023 permettront, à terme, d'économiser les fameux 0,5 % du PIB. Selon les propos du gouvernement fédéral, qui espère donc bel et bien satisfaire aux exigences de la Commission européenne, ce serait le cas.

Les journalistes ont interrogé le secrétaire d'État à ce propos. Il a répondu qu'il n'y avait plus lieu de relancer le débat: si la Commission européenne devait juger la réforme insuffisante, elle pourrait raboter le paiement demandé par la Belgique, à l'instar de ce qu'elle a fait pour d'autres États membres qui ont perdu 20 à 30 % de la tranche demandée parce qu'ils n'avaient pas atteint certains objectifs.

Quelle que soit la décision de la Commission européenne, le paiement de la première tranche ne sera pas immédiat. Différentes dates ont été avancées: la fin du mois de mai, le début du mois de juillet, voire le mois de septembre. Le gouvernement fédéral espérait pourtant obtenir cette première tranche pour le mois de janvier 2024!

Malheureusement, la mise en pause du processus décisionnel a suspendu les délais qui sont normalement de rigueur. En principe, après une demande de paiement, la Commission européenne a deux mois pour examiner le dossier et rendre une décision préliminaire. Or, il ne s'était écoulé qu'un mois avant ladite mise en pause. Lorsque l'examen du dossier aura officiellement repris, il restera donc un mois à la Commission européenne avant de se prononcer. Ensuite, le Conseil de l'Union européenne aura encore un mois pour discuter de la requête, après quoi la Commission européenne rendra sa décision finale. Il faudra alors encore attendre que le versement soit effectué.

Sur les 4,5 milliards d'euros du Plan de relance européen, la Belgique n'a reçu qu'une avance de 770 millions au mois d'août 2021. Une poignée d'autres pays n'ont pas encore reçu le paiement de leur première tranche, mais plus de la moitié des 27 États membres en sont déjà à la deuxième et certains en sont déjà à la troisième! Si la Belgique a pris un tel retard, c'est à cause de la réforme des pensions, sur laquelle le gouvernement fédéral a tergiversé avant d'aboutir à un accord. Cet accord entraîne même, dans un premier temps, un surcoût budgétaire plutôt qu'une contraction telle qu'espérée par les autorités européennes. Dans l'attente des fonds européens, j'imagine que le gouvernement fédéral et les entités fédérées ont dû emprunter pour préfinancer les projets du Plan de relance européen.

Monsieur le Ministre, dès lors que les causes des retards constatés sont exclusivement du ressort du gouvernement fédéral, y a-t-il eu, de votre part, une demande reconventionnelle, soit d'acquitter la charge d'intérêts, soit de prêter les moyens financiers pour éviter que la Fédération Wallonie-Bruxelles soit pénalisée par le comportement du gouvernement fédéral en la matière?

Dès lors, si la Fédération Wallonie-Bruxelles doit procéder à un emprunt, il faudrait au moins une délibération budgétaire, au sein du gouvernement, en vue d'un prochain ajustement durant l'automne. Peut-être faudrait-il mettre en vis-à-vis de ces recettes l'exécution financière des actions menées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, en termes de décaissements et de dépenses. Cela permettrait d'apprécier la difficulté générée par la non-perception des recettes dont le gouvernement fédéral est responsable et dont vous n'êtes qu'une victime collatérale.

J'aimerais avoir votre position sur ces retards, sur la compensation financière pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et sur les dépenses déjà effectuées.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre interpellation à propos de ce dossier important pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il serait simpliste de résumer les raisons du retard aux discussions sur les pensions et aux désaccords avec la Commission européenne, comme vous l'indiquez. Pour reprendre les propos du secrétaire d'État pour la Relance, Thomas Dermine, il ne sert à rien de relancer indéfiniment le débat sur cette réforme. Il faut désormais laisser la Commission européenne apprécier le respect des engagements pris initialement par la Belgique.

Le Plan pour la reprise et la résilience (PRR) et les arrangements intrabelges concernant la répartition des paiements reçus de la Commission européenne prévoient que l'entité responsable d'un paiement incomplet, en raison du non-respect des objectifs prévus par l'un de ces projets, en assume la charge. Or, les ajustements demandés par la Commission européenne sur les procédures de contrôle, notamment la prévention des risques de double subventionnement et de conflit d'intérêts, relèvent davantage d'une responsabilité collective de l'ensemble des entités belges, car la Commission a sollicité des améliorations qui s'adressaient à toutes les entités. Depuis, chaque entité s'est mise en ordre. La situation devrait dès lors rapidement se débloquer.

À ce jour, rien ne permet de suggérer que l'État fédéral assume une responsabilité spécifique dans les retards. La Belgique a reçu une avance de l'ordre de 770 millions d'euros de la Commission européenne. La Fédération Wallonie-Bruxelles a reçu une part de cette avance, de l'ordre de 64 millions d'euros. À ce jour, 61,8 millions d'euros ont déjà été versés aux bénéficiaires de ces fonds qui mettent en œuvre des projets lancés dans le cadre du PRR et 130 millions sont déjà engagés. Notre entité n'a pas encore eu à faire d'emprunt pour assumer ces premiers financements puisque la première avance était suffisante.

Par ailleurs, la liquidation, par la Commission européenne, de la deuxième tranche de financement à la Belgique devrait intervenir prochainement. Le recours à l'emprunt pour assumer nos dépenses devrait donc rester très limité,

même si un tel recours ne serait en soi pas anormal, en raison de la nécessité de préfinancer les projets avant de recevoir les subventionnements européens.

En ce qui concerne l'avancement de nos projets dans le cadre du Plan de relance européen, le montant de 61,8 millions d'euros liquidés peut paraître peu élevé au regard du montant global du plan de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui s'élève à 401 millions d'euros. Toutefois, il convient de relativiser cette faible exécution au regard des projets portés par la Fédération; en effet, nous avons souhaité mettre l'accent sur les investissements infrastructurels qui s'élèvent à 308 millions d'euros, soit environ les trois quarts de l'ensemble du projet.

En ce qui concerne les projets hors infrastructures, l'exécution financière est très bonne, puisque 49,45 millions d'euros sur les 93 millions ont déjà été liquidés. Concernant spécifiquement les projets d'infrastructures, il est tout à fait normal qu'ils n'aient pas encore entraîné des liquidations puisqu'ils prennent plus de temps. La plupart des opérateurs devaient lancer des marchés d'architecture pour solliciter et obtenir des permis, rédiger des cahiers des charges techniques, lancer et attribuer des marchés de travaux, avant de lancer les chantiers et donc présenter des factures pour remboursement.

À ce jour, l'état d'avancement de l'ensemble des projets est rassurant. Je reste confiant dans notre capacité à atteindre l'ensemble de nos objectifs. Les liquidations devraient connaître une forte accélération durant l'année 2025 et au début de l'année 2026, quand tous les chantiers seront en cours et que la plupart toucheront à leur fin.

Pour une analyse détaillée de l'avancement des projets, je vous invite à interroger le ministre-président, qui coordonne l'ensemble de l'exécution de ce projet, ou bien les différents ministres, en fonction des projets qu'ils portent.

M. André Antoine (Les Engagés). – Je note que 61,8 millions d'euros ont donc été liquidés pour les projets hors infrastructures, ce qui représente 53 %. Un montant de 130 millions reste engagé et il convient d'en préciser la nature. En effet, pour les infrastructures, les projets exigent du temps, dès lors qu'il faut des permis, des cahiers des charges et des réalisations. Toutefois, tout devra être bouclé pour le mois d'août 2026, soit dans deux ans, ce qui semble loin. Cependant, en réalité, il s'agit d'un délai très court.

J'espère donc que, si des difficultés devaient exister, la Commission européenne, si prompte à imposer certaines conditions, revoie son calendrier le moment venu pour ne pas perdre l'essence des excellents projets réunis par appel à projets.

De plus, au niveau de l'État fédéral, il ne semble pas si simple d'obtenir les première et deuxième tranches du PRR. Votre optimisme tranche avec la tiédeur de la réaction de la Commission européenne à l'égard de nos propres efforts, Monsieur le Ministre. J'espère ainsi également que le problème sera rapidement réglé

parce que la Belgique figure parmi les derniers pays qui n'ont pas reçu la première tranche. C'est extrêmement préoccupant!

M. le président. – L'incident est clos.

3 Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)

3.1 Question de M. André Antoine, intitulée «Impact budgétaire de la réforme de l'enseignement supérieur et de sa modification annoncée par les groupes PS et Ecolo»

M. André Antoine (Les Engagés). – Manifestement, c'est le projet dont on ne peut plus parler publiquement, mais dont on parle constamment en privé. Je parle bien entendu du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»). Monsieur le Ministre, je me suis attardé sur cet élément pour constater qu'entre l'année académique 2013-2014, soit celle qui a précédé l'entrée en vigueur du décret «Paysage», et celle de 2021-2022 qui est la dernière réglementée par l'ancienne mouture du décret, le nombre d'étudiants inscrits dans les différents établissements d'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles est passé de 179 419 à 224 310.

Autrement dit, le décret «Paysage» a entraîné une augmentation de 25 % du nombre d'étudiants. Dans le même temps, le nombre de diplômés est passé, lui, de 27 562 à 28 696. Soit une augmentation de 4 %. On a donc massifié la fréquentation des auditoriums, mais, au bout du compte, le nombre de diplômés qui en ont bénéficié est extrêmement modeste. En d'autres termes, si on cumule les années, on pourrait extrapoler que l'ancienne version du décret a entassé 43 757 étudiants supplémentaires dans les auditoriums de nos établissements d'enseignement supérieur.

Si l'on prend en considération le coût financier pour la Fédération Wallonie-Bruxelles d'un étudiant à l'année – soit 7 832 euros par étudiant inscrit à l'université et 5 481 euros par étudiant inscrit dans une haute école, selon les données transmises par l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) –, en tenant compte de la proportion d'étudiants inscrits par type d'établissement et de l'évolution tant du nombre d'inscrits et que de diplômés, le décret «Paysage» a théoriquement entraîné un surcoût de 285 millions d'euros!

Dès lors que l'enseignement supérieur évolue dans une enveloppe fermée, vous me direz qu'il n'existe pas de valeur ajoutée du fait du nombre d'étudiants. À l'inverse, sachant que nous sommes dans une enveloppe fermée, malgré les refinancements décidés par ce gouvernement, on peut affirmer que l'encadrement et l'aide pédagogiques assurés aux étudiants ont connu une détérioration évidente.

Ces derniers sont en effet plus nombreux et restent plus longtemps, sans malheureusement décrocher les diplômes espérés.

Par ailleurs, toutes les estimations que j'ai lues tournant autour de 72 000 étudiants en échec pèchent incroyablement du point de vue de la rigueur. Comment peut-on prédire le nombre d'échecs aux sessions de juin et juillet et d'août et septembre? Prédire le pire, c'est prendre de la liberté vis-à-vis d'une approche un tant soit peu rigoureuse. Cela n'engage que moi. Manifestement, des chiffres un peu fantaisistes circulent à ce propos.

Vous avez été très prudent dans ce dossier. En tout cas publiquement. Je sais qu'en privé, vous vous êtes fait entendre, sinon par conviction, au moins par devoir. Vous êtes responsable du budget et c'est en cette qualité que je m'adresse à vous aujourd'hui.

Quels sont les budgets réservés aux hautes écoles et aux universités? Pouvez-vous me donner une moyenne par étudiant, pour vérifier si mon sentiment d'une détérioration de l'encadrement et des volumes financiers qui y sont réservés est confirmé – avec un affaiblissement de la qualité pour les étudiants? Est-ce à dire que pour éviter un tel recul dans la qualité de l'encadrement, vous seriez partisan de mettre fin en tout ou partie à l'enveloppe fermée et, dès lors, de rétablir une élasticité du budget au nombre d'étudiants? Cela aurait de nombreuses conséquences, d'une part, pour les universités et hautes écoles puisque certains gagnent des étudiants, d'autres pas et, d'autre part, pour le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour lequel la situation est extrêmement préoccupante.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, je ne partage pas le caractère négatif de votre constat. L'augmentation du nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur est au contraire d'un progrès dont nous devons nous réjouir, étant donné le rôle d'ascenseur social et d'émancipation de l'enseignement supérieur dans notre pays.

La situation de définancement de l'enseignement supérieur que vous évoquez est bien connue. C'est la raison pour laquelle la Fédération Wallonie-Bruxelles a entrepris de refinancer cet enseignement depuis plusieurs années. Les efforts réalisés durant la précédente législature et celle-ci représentent quelque 120 millions d'euros, qui ont été structurellement réinjectés au bénéfice des universités et des hautes écoles. À ce montant s'ajoutent les efforts consentis pour les infrastructures, soit 200 millions d'euros pour les hautes écoles dans le cadre du Plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires et, plus récemment, 15 millions d'euros additionnels pour les infrastructures universitaires.

Tout le monde s'accorde à dire que la suppression du principe de l'enveloppe fermée est une nécessité et c'est également mon avis. En effet, outre le fait que cette

enveloppe n'augmente pas suffisamment rapidement en fonction du nombre d'inscriptions, elle engendre une concurrence et une course à l'étudiant entre les institutions qui est nuisible, notamment, pour la qualité de l'offre d'enseignement.

Les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne permettent pas, à ce jour, de sortir du système de l'enveloppe fermée. Il conviendra donc, lors de la prochaine législature, de poursuivre les réformes qui préservent l'excellence de notre enseignement supérieur et de poursuivre le renforcement de son accessibilité.

S'agissant de votre question relative au financement moyen par étudiant, les hypothèses de calcul des dotations telles qu'elles ont été prises en considération dans le contrôle budgétaire ces dernières semaines sont les suivantes: les dotations en 2024 représentent un montant total de 950 millions d'euros pour les universités et 584 millions d'euros pour les hautes écoles.

Le financement moyen par étudiant doit cependant être analysé avec prudence, en particulier lorsqu'on cherche à comparer des calculs existants dont les méthodes ne sont pas précisées. En effet, le mécanisme de financement des universités et des hautes écoles prévoit la pondération de chaque étudiant selon le cursus qu'il suit. Le calcul du financement moyen dépend donc de la manière de tenir compte de cette pondération.

Le calcul de cette moyenne peut également différer selon qu'il intègre la partie fixe du financement des universités et des hautes écoles, dont la répartition est indépendante du nombre d'étudiants. Je vous invite donc, Monsieur le Député, à interroger la ministre de l'Enseignement supérieur afin d'obtenir le calcul actualisé du financement moyen par étudiant. De cette façon, les données qui vous seront communiquées seront établies selon la même méthode que celle suivie par l'ARES.

Concernant l'impact de la proposition de décret en vue de renforcer l'accessibilité aux études, de garantir la finançabilité des étudiants et d'instaurer un pilotage chiffré, il me semble d'abord nécessaire d'analyser la situation de manière plus globale et non de se limiter au financement par étudiant. En effet, cette proposition a pour objectif d'instaurer, au vu du manque de données, une phase transitoire afin d'éviter, à la rentrée prochaine, des effets indirects importants de la réforme de 2021, dans un contexte de crise sanitaire et de transition. Ces conséquences iraient à l'encontre des objectifs de la réforme, qui sont de garantir l'accessibilité de l'enseignement supérieur et d'augmenter le taux de réussite. Or, les effets positifs d'un diplôme universitaire sur l'avenir des jeunes ne sont plus à démontrer, notamment pour la stabilité économique, la mobilité sociale et les opportunités professionnelles. Ces éléments représentent des garanties supplémentaires d'un épanouissement personnel et également d'une participation accrue des jeunes à la prospérité de nos régions.

Étant donné que la proposition de décret permettra à plus d'étudiants de se réinscrire à la prochaine rentrée académique, une augmentation temporaire du nombre d'étudiants est à prévoir, comparativement à ce qui serait attendu si la réforme de 2021 suivait son cours. Toutefois, au vu du financement en enveloppe fermée de l'enseignement supérieur, cela n'entraînera pas d'augmentation des dotations de fonctionnement des universités et hautes écoles. Par ailleurs, l'impact de ce financement devrait n'être que passager, au vu du caractère temporaire du moratoire prévu de la proposition de décret.

En outre, chaque décision modifiant l'organisation des études ne fait pas nécessairement l'objet d'une révision de l'enveloppe budgétaire. C'est notamment le cas de la récente décision portant sur les 57 nouvelles habilitations aux universités et aux hautes écoles qui entraînera une augmentation des coûts dans les institutions, mais qui n'a pas fait l'objet d'un refinancement spécifique. Les différents refinancements entrepris ces dernières années ont donc permis d'adapter de manière générale, et non spécifique, le financement des institutions aux évolutions du passé. La poursuite du refinancement dans les prochaines années devrait à nouveau s'opérer de la sorte, ce qui permettra de tenir compte de l'évolution globale du nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur au cours des dernières années.

M. André Antoine (Les Engagés). – La haute école ou l'université constitue le meilleur ascenseur social et permet une progression des personnes qui les fréquentent; c'est une évidence. J'en suis d'ailleurs l'exemple vivant. Encore faut-il que les étudiants puissent aboutir et conclure leur parcours académique. Or, Monsieur le Ministre, les chiffres que j'ai cités – que vous n'avez pas contredits – débouchent sur une massification et non sur une diplomation. La fréquentation a augmenté de 25 % et le taux de diplomation de seulement 4 %. Il convient donc de mener une réflexion approfondie sur l'aide à la réussite et sur les moyens mis à la disposition des étudiants pour qu'ils atteignent leurs objectifs. En chérissant le nombre plutôt que la qualité, vous déforcez l'encadrement qui doit être organisé pour soutenir les étudiants. C'est une évidence, surtout dans le cadre d'une enveloppe fermée – cela, au moins, vous l'avez confirmé.

Concernant les coûts moyens, très habilement et très sagement, vous me renvoyez vers Mme Bertieaux. Je ne crois pas qu'elle apprécie beaucoup les questions de ce genre. Je n'aurai, de toute façon, plus le temps de le lui demander. En tout cas, il y a un vrai choix de société à opérer. Nous sommes, avec l'Autriche, les deux seuls pays en Europe à ne pas organiser de quantification des étudiants ou d'examen d'entrée. Nous avons une très large accessibilité des hautes écoles et des universités, ainsi qu'un passage aisé des hautes écoles vers les universités. Cette fluidité est assez remarquable.

Au sujet de la proposition de décret, vous parlez d'un coût temporaire; vous ne le niez donc pas – ce que j'apprecie –, mais tout cela n'a pas été pris en compte dans l'épure budgétaire.

En ce qui concerne les nouvelles habilitations, c'est un choix d'autonomie des établissements. Ils sont donc chargés de réorienter ou de clôturer certaines filières. Je rappelle qu'il existe la liberté pédagogique et que lorsque des étudiants se retrouvent en situation d'échec relatif – près de la réussite, donc –, 75 % d'entre eux se voient décerner un avis favorable de la part des jurys. Selon moi, on peut aussi faire confiance aux professeurs.

3.2 Question de M. André Antoine, intitulée «Enseignements financiers du monitoring budgétaire de fin de mois»

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, c'est probablement la dernière fois que nous débattons de l'état des finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Traditionnellement, à la fin du mois de mars, vos services organisent un monitoring rigoureux après un trimestre d'exécution budgétaire, tant pour les recettes que pour les dépenses. Le Bureau fédéral du Plan (BFP) a revu ses estimations avec une augmentation du produit intérieur brut (PIB) de 1,4 % plutôt que de 1,3 %. Il épingle aussi un ralentissement de l'inflation à 2,8 % en 2024, alors que le chiffre de 3,9 % avait été retenu lors de la confection de notre budget, incluant déjà la revalorisation des salaires en juin 2024. Cette dernière sera sans doute reportée, ce qui amènera un bonus pour notre budget.

À cela s'ajoute une diminution attendue de la «clé IPP», du coefficient d'adaptation démographique (CAD) et d'autres clés qui influenceront à la baisse nos recettes. Vous avez évoqué un montant de 480 millions d'euros pour les deux dernières; nous verrons ainsi l'évolution de ces chiffres pour 2024. Enfin, les montants du Plan pour la reprise et la résilience (PRR) devraient nous être versés plus tard cette année, à la fin du mois de septembre ou au début du mois d'octobre.

Pour les dépenses, quelle est l'évolution des crédits de dépense de personnel enseignant ou administratif repris au sein de crédits non limitatifs? Avez-vous remarqué une augmentation ou une contraction des dépenses? Constatez-vous qu'il y a moins de personnel à remplacer ou moins de disponibilité précédant la pension de retraite (DPPR)? D'après Mme Désir, ce serait plutôt le contraire. À combien estimez-vous le déficit ainsi recalculé pour 2024? Le *standing review*, que le ministre Dodrimont vient d'intégrer par décret en Wallonie, ne vous emballe pas. Pouvez-vous nous en dire quelques mots?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, un contrôle budgétaire pour 2024

a effectivement été réalisé sur la base des nouveaux paramètres macroéconomiques publiés par le BFP dans son bulletin économique du 15 février dernier. Comme il n’y a aucune décision du pouvoir fédéral de procéder à un ajustement budgétaire, les paramètres macroéconomiques et démographiques utilisés lors de l’élaboration du budget initial de 2024 sont retenus pour l’actualisation de nos recettes institutionnelles. Seules les recettes diverses et affectées ont fait l’objet d’une adaptation.

Le total des recettes de l’administration centrale de la Fédération Wallonie-Bruxelles, retenues lors du contrôle, s’élève à 13,213 milliards d’euros, soit une baisse minimale de 12 000 euros par rapport au budget initial. Le décompte pour les années antérieures lié à l’actualisation des dotations institutionnelles, à la suite des paramètres définitifs de 2023 et l’actualisation des paramètres de 2024 est reportée à 2025, pour une diminution de 137 millions d’euros, consécutive à la baisse de l’inflation et de la «clé IPP» ainsi qu’à l’évolution de divers paramètres démographiques, comme vous le mentionnez.

Pour ce qui est des dépenses, l’actualisation, notamment réalisée pour tenir compte de la baisse de l’inflation par rapport à celle prise en compte lors de l’élaboration du budget initial de 2024, entraîne une baisse de l’estimation des crédits de liquidation nécessaires d’environ 58 millions d’euros. Le total des dépenses est dès lors estimé à 14,576 milliards d’euros.

Parmi ces dépenses, celles relatives au traitement du personnel de l’enseignement sont estimées à 7,128 milliards d’euros, soit une baisse d’environ 23 millions d’euros par rapport au montant retenu dans le budget initial de 2024. Cette baisse peut être scindée en un report de la date de l’indexation des traitements prévus en 2024 et une hausse des crédits, hors impact de l’indexation, à la suite de facteurs tels que l’évolution des barèmes des chercheurs organiques ou des DPPR. Les dépenses relatives au traitement du personnel administratif sont de 417 millions d’euros, soit une baisse de 10 millions d’euros par rapport au montant retenu dans le budget initial de 2024. Cela entraîne donc une amélioration du solde brut de l’administration d’environ 56 millions d’euros par rapport au budget initial de 2024.

À ce jour, je n’ai pas observé d’augmentation anormale. Toutefois, la dynamique d’engagement pluriannuelle se poursuit et ne fait que refléter les engagements juridiques pris par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Enfin, les projets de *standing review*, dont les cahiers des charges ont été approuvés en novembre 2023 par les gouvernements, sont en cours d’analyse par les différents groupes de travail. Ces cahiers seront collationnés dans un rapport final qui sera présenté au gouvernement en vue de la préparation du budget initial de 2025. Ces informations, tant les résultats des travaux effectués par les groupes de travail que les décisions prises par le gouvernement, seront incluses dans les documents budgétaires, conformément à la pratique suivie pour les projets pilotes de *standing review*.

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, nous sommes au rendez-vous. Le comité de monitoring a bien fonctionné. Je retiens deux chiffres. D’une part, en 2024, la diminution des traitements sera de 56 millions d’euros. D’autre part, votre successeur aura le plaisir de découvrir un manque à gagner de 137 millions d’euros pour 2025. Cela fait partie de la charge du ministre du Budget. Des évolutions pourraient encore être constatées, car tout cela est extrêmement provisoire.

Si je vous écoute, la tenue des dépenses de personnel est bonne, mais ce constat est également provisoire. Tout dépendra de la rentrée de septembre. Notre réalité budgétaire va s’améliorer artificiellement en 2024, mais, en 2025, des corrections s’imposeront, à moins que le nouveau gouvernement fédéral procède à des ajustements dès cette année. Dans ce cas, les nouvelles seront nettement moins bonnes pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

3.3 Question de M. André Antoine, intitulée «Réaction du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles face à la nouvelle discipline budgétaire européenne»

3.4 Question de Mme Alice Bernard, intitulée «Impact des nouvelles règles budgétaires européennes sur les compétences de la Fédération Wallonie Bruxelles»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. André Antoine (Les Engagés). – Le ministre fédéral des Finances et la secrétaire d’État au Budget et à la Protection des consommateurs se sont beaucoup exprimés sur certains sujets, notamment dans la presse. Le ministre wallon du Budget et des Finances a également pris position à la suite d’une question que je lui ai soumise, parlant notamment de faux-monnayeurs, dont je puis imaginer de qui il s’agit. Aujourd’hui, Monsieur le Ministre, c’est vous que je souhaite entendre.

À trois semaines du vote final sur la nouvelle discipline budgétaire européenne, la Confédération européenne des syndicats (CES) a lancé un signal d’alerte à propos de l’impact ravageur de ces nouvelles règles sur la Belgique et ses besoins en investissements verts et sociaux. Les nouvelles règles budgétaires devraient être votées le 22 avril prochain; la CES estime qu’il s’agira d’un nouveau corset imposant aux États membres de contrôler à nouveau leur déficit et leur dette. Il est vrai que la Belgique est, avec la Slovaquie, un des pays les plus endettés. Une augmentation des déficits, déjà considérables, est à craindre si des décisions courageuses ne sont pas arrêtées. En effet, certains ont évoqué la nécessité d’économiser plus de 30 milliards d’euros.

C’est pourtant le ministre Van Peteghem qui a forgé le compromis au sein de l’Union européenne. De plus, malgré l’abstention de la Belgique, il défend la nouvelle approche budgétaire de l’Union européenne, qui lui paraît nettement plus

favorable pour notre pays. Effectivement, si les règles du Traité de Maastricht n'évoluent pas, nous serons dans une situation encore plus complexe.

Vos partenaires, le ministre Dolimont et le ministre-président Jeholet, ont pris leurs distances par rapport à la «fraude sociale», pour employer leurs mots, qui s'est déployée au sein de l'Union européenne. Dans ce concert financier controversé, votre opinion et votre analyse budgétaire ont été un peu en retrait, sagesse oblige, mais les chiffres doivent être éloquents.

Quelle est votre approche par rapport à ces règles? Comment concilier responsabilité financière et nécessité d'investissements sociaux et scolaires? Adhérez-vous à l'approche selon laquelle l'application des critères du traité de Maastricht en leur état actuel serait beaucoup plus contraignante que les nouvelles règles, qui instaureront une contractualisation des pays envers l'Union européenne? Je rappelle que ces critères n'ont pas été appliqués en raison de la crise sanitaire, de la guerre en Ukraine et des inondations de 2021. Si vous n'adhérez pas à cette perspective, quels critères pourriez-vous accepter dans le cadre d'une approche responsable qui viserait à éviter que notre dette subisse un effet «boule de neige», comme la Cour des comptes l'a souvent rappelé?

Mme Alice Bernard (PTB). – La Fédération Wallonie-Bruxelles est une entité déjà largement sous-financée. Nous manquons de moyens pour l'enseignement obligatoire, c'est-à-dire pour assurer la gratuité scolaire et pour rénover les bâtiments, mais aussi pour l'enseignement supérieur, où nous devons également rénover les infrastructures, accompagner au mieux les étudiants, mettre à niveau les bourses d'études, etc. La recherche, la petite enfance, l'aide à la jeunesse ou encore le sport, pour ne citer que ces secteurs, souffrent également d'un sous-financement chronique. Les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne sont pas les seules concernées. De nombreux secteurs dans notre pays nécessitent également des investissements importants, comme les transports en commun et les énergies renouvelables. Pourtant, il semble de plus en plus clair que l'Union européenne s'oriente vers de nouvelles règles budgétaires qui constituent un retour de l'austérité.

L'étude réalisée par la CES montre l'impact que ces règles auront dans différents pays. En ce qui concerne la Belgique, nous nous verrions contraints de couper 2,5 milliards d'euros par an dans notre budget. Les auteurs de l'étude soulignent, par exemple, que nous n'aurons plus la marge de manœuvre nécessaire pour combler le déficit d'investissement dans nos écoles et nos hôpitaux. Un article de presse paru ce matin indique encore que les politiques d'austérité et de coupes budgétaires dans l'éducation, notamment défendues par le Fonds monétaire international (FMI), ne font qu'accabler les populations et accroître les inégalités.

Monsieur le Ministre, quelle est votre analyse de l'étude de la CES? Quel serait l'impact des nouvelles règles européennes sur la Fédération Wallonie-Bruxelles? Comment pourriez-vous anticiper leurs potentiels effets néfastes?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Le projet de réforme des règles budgétaires n'a pas connu d'évolution depuis la dernière fois que je me suis exprimé à ce sujet. Le vote au Parlement européen est prévu d'ici quelques jours.

L'étude de la CES confirme l'ampleur des économies qui seront imposées à la Belgique et que le ministre des Finances et la secrétaire d'État au Budget avaient déjà esquissée. Elle met également en avant le paradoxe des injonctions de l'Union européenne aux États membres en ce qui concerne la conduite de leurs finances publiques. En effet, d'une part, la réforme de la gouvernance économique va entraîner de très importantes économies sur tout le continent, lesquelles sont estimées à 100 milliards d'euros par an selon l'étude de la CES. D'autre part, la Commission européenne elle-même estime qu'au cours des prochaines années, environ 200 milliards d'euros d'investissements publics sociaux additionnels seront nécessaires chaque année pour répondre aux besoins. Dès lors, même si la réforme de la gouvernance budgétaire sera censée soutenir les investissements publics et imposera aux États membres de maintenir ou augmenter leurs investissements, la mise en perspective de ces deux objectifs d'économies et d'investissements illustre de manière évidente les difficultés à venir.

Malheureusement, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas pu s'accorder sur une position commune quant à cette réforme. À titre personnel, j'estime qu'elle constitue une occasion manquée de renforcer la stratégie européenne d'investissements. L'étude de la CES me conforte dans cette opinion.

Il est encore trop tôt pour prédire les effets de la réforme sur la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, l'effort qui serait demandé à la Belgique a bien fait l'objet d'une estimation, mais sa répartition entre les entités n'a pas encore été abordée. La Commission européenne communiquera plus précisément les économies attendues pour la Belgique au mois de juin 2024. Sur cette base, les différents gouvernements devront s'accorder sur un plan budgétaire structurel à remettre à la Commission européenne pour l'automne.

M. André Antoine (Les Engagés). – Je me doute que le gouvernement n'a pas pu avancer dans ce dossier. Le ministre-président m'a détaillé des mesures visant, selon lui, à assurer une plus grande responsabilité financière au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il a affirmé qu'il n'existe aucun tabou et que des économies peuvent être réalisées. La répartition des efforts n'est effectivement pas encore connue, pas plus que les montants exacts qui seront exigés de la Belgique, mais nous connaissons les estimations des experts et nous savons que 40 % des économies incomberont aux entités fédérées. Nos voisins flamands se retrouveront à l'équilibre en 2026-2027; nous ne pourrions donc pas compter sur eux pour assurer des surplus budgétaires et compenser nos propres déficits.

En somme, le monde francophone est en grande difficulté. S'il fallait établir un classement, je dirais que la Région de Bruxelles-Capitale est dans la pire situation, suivie par la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui sont confrontées à des problèmes similaires. Nos dettes sont moins importantes, mais le déficit est récurrent, ce qui est particulièrement préoccupant. C'est sans parler des communes, qui seraient complètement débordées si elles ne bénéficiaient pas du Plan «Oxygène» de la Région wallonne.

Que nous le voulions ou non, l'Europe s'oriente dans une voie qui nous imposera, dès l'année prochaine, un exercice budgétaire où nous serons bien plus confrontés à la réalité que durant la période dérogatoire dont nous venons de sortir.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, j'entends bien les considérations que vous venez d'exposer, mais nous avons encore la possibilité de prendre des décisions sur de nombreux points avant que l'austérité budgétaire nous soit imposée. Plusieurs votes n'ont pas encore eu lieu, ce qui nous donne l'occasion de faire pencher la balance dans le sens que vous avez-vous-même prôné, c'est-à-dire faire les investissements nécessaires dans les domaines qui correspondent aux besoins de la population. Vous avez exprimé votre avis personnel; espérons qu'il sera partagé et permettra d'aboutir à une décision collective. Du reste, nous pourrions envisager la suite en toute connaissance de cause lorsque nous aurons obtenu des informations précises.

3.5 Question de M. André Antoine, intitulée «Évaluation du télétravail en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. André Antoine (Les Engagés). – Chaque matin, les radioguidages nous rappellent les difficultés d'accès à notre capitale en citant les kilomètres de bouchons ou les dizaines de minutes d'attente en pure perte, pour les navetteurs comme pour leurs employeurs. Par ailleurs, jamais le télétravail n'a été aussi prisé qu'aujourd'hui. Il contribue au bien-être de nos agents.

L'actuelle ministre wallonne de la Fonction publique, Valérie De Bue, a commandé une évaluation du télétravail en Région wallonne. Cette évaluation ne manque pas d'intérêt. Un très bel échantillon de 8 000 travailleurs sur 10 000 a été interrogé et les résultats sont plutôt satisfaisants. On apprend que le mercredi et le vendredi sont particulièrement recherchés par le télétravailleur wallon. Il ressort également de l'évaluation que la qualité du travail n'est pas menacée, puisque 38,42 % des managers considèrent qu'elle est meilleure qu'auparavant, alors que 21,34 % d'entre eux ont une impression plus négative et que 23,65 % la considèrent identique. Cependant, le télétravail aurait un impact négatif sur la cohésion d'équipe.

Monsieur le Ministre, une évaluation similaire du télétravail a-t-elle eu lieu en Fédération Wallonie-Bruxelles? Avec quels résultats tangibles? Quelles appréciations tirez-vous de cette nouvelle organisation du travail?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Le 27 janvier 2022, le gouvernement a adopté l'arrêté du gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 15 novembre 2017 relatif au télétravail. L'article 18 de cet arrêté prévoit que «les dispositions introduites par le présent arrêté font l'objet d'une évaluation un an après leur date d'entrée en vigueur». Ce travail est en cours et devrait nous permettre de disposer d'une évaluation comparable à celle qui a été réalisée par le Service public de Wallonie (SPW).

L'évaluation s'appuiera sur une enquête adressée aux membres du personnel bénéficiant du télétravail, aux membres du personnel d'encadrement et aux membres du personnel qui ne télétravaillent pas. S'il peut paraître surprenant d'interroger les personnes qui ne télétravaillent pas dans le cadre d'une évaluation du télétravail, il a été jugé intéressant de recueillir l'avis de ces agents sur les éventuelles incidences du télétravail sur leur propre travail et de disposer ainsi d'une vision complète de la question.

À ce jour, un projet de questionnaire a été élaboré en collaboration avec les organisations syndicales. Il fait actuellement l'objet d'une phase de test. Le questionnaire sera envoyé aux membres du personnel au mois de mai prochain et devra être rempli pour le mois de juin. Les résultats et leur analyse seront disponibles en septembre. Le questionnaire abordera différentes thématiques: l'impact du télétravail sur le bien-être des agents, notamment en ce qui concerne la conciliation entre vie professionnelle et vie privée; la qualité du travail; la collaboration et les interactions entre les agents; la cohésion d'équipe, etc.

L'analyse des données récoltées permettra de comparer les tendances dans les services de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec celles observées au SPW. Sans anticiper les résultats de l'enquête ou remettre en question son intérêt, je peux d'ores et déjà vous dire, Monsieur le Député, que, d'après les témoignages des travailleurs concernés au sein du ministère, la situation semble assez conforme aux constats réalisés par le SPW.

L'intérêt principal de cette enquête sera de constater si le cadre réglementaire actuel relatif au télétravail en vigueur au ministère et dans les organismes d'intérêt public (OIP) répond bien aux besoins des agents et à ceux de l'organisation.

M. André Antoine (Les Engagés). – Il appartiendra à nos successeurs de poser les questions qui s'imposeront en septembre prochain, une fois que l'étude aura livré ses résultats.

3.6 Question de M. André Antoine, intitulée «*Organisation des élections sociales au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou des secteurs relevant de celle-ci*»

M. André Antoine (Les Engagés). – Les élections sociales se tiendront au mois de mai prochain. Pour les entreprises de plus de cinquante travailleurs, il s’agira d’élire des représentants qui siégeront au comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) et, pour les entreprises de plus de cent travailleurs, d’élire en outre des représentants au conseil d’entreprise. Selon le secrétariat social Acerta, ces élections ne se tiendront pas dans près d’un tiers des entreprises concernées pour cause de manque de candidats. Du côté syndical, où l’on présente des listes pour les mandats à pourvoir, le constat posé par Acerta est relativisé.

Ainsi, en 2020, 7 136 entreprises devaient organiser des élections sociales pour désigner des représentants au CPPT. Pour 1 749 d’entre elles, la procédure a été arrêtée faute de candidats. Depuis 2012, le pourcentage d’entreprises dans ce cas augmente légèrement d’élection en élection. Il était d’environ 19 % en 2012, de 21,6 % en 2016 et de 24,5 % en 2020. On constate une évolution semblable pour les élections au conseil d’entreprise. Ainsi, en 2020, 771 entreprises sur 3 970 ont dû arrêter le processus électoral, faute de candidats.

Monsieur le Ministre, qu’en est-il au sein des services ou des services administratifs à comptabilité autonome (SACA) relevant de vos compétences? Par ailleurs, comment s’annoncent les élections sociales au sein des institutions ou organisations que vous subventionnez? Avez-vous constaté une plus grande implication des agents concernés dans le cadre des prochaines élections sociales? Bien que les listes doivent être scellées prochainement, pouvez-vous nous dresser un premier bilan concernant la participation à ces élections?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, comme j’ai déjà eu l’occasion de l’évoquer en 2020, la loi du 4 décembre 2007 relative aux élections sociales, qui permet aux travailleurs et aux employeurs de désigner leurs représentants au sein des différents organes présents dans l’entreprise, est uniquement appliquée dans le secteur privé. Il n’y a pas d’élection sociale dans le secteur public, dans le sens où le statut syndical n’impose pas un système électif.

Eu égard aux éventuelles élections internes aux syndicats représentatifs au sein du secteur public, il leur appartient de les organiser et l’employeur n’est pas concerné par cette procédure. En ce qui concerne les secteurs que je subventionne, il ne m’appartient pas de m’immiscer dans l’organisation des élections sociales de structures privées; je ne pourrais donc pas vous communiquer d’informations à ce sujet.

M. André Antoine (Les Engagés). – Je ne peux que m’incliner.

3.7 Question de M. André Antoine, intitulée «Stratégie déployée par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour favoriser un retour au travail des malades»

M. André Antoine (Les Engagés). – Notre pays compte près de 500 000 malades de longue durée, dont un tiers le sont pour des raisons psychosociales telles que le burn-out et un autre tiers pour des troubles musculo-squelettiques, comme des problèmes de dos. Il s’agit du groupe le plus important de personnes qui sont en âge de travailler, mais qui ne travaillent pas ou plus. Ce nombre inquiète d’autant plus certains experts qu’il a doublé au cours des vingt dernières années.

Monsieur le Ministre, quelle est la situation au sein de la fonction publique francophone et son évolution durant l’actuelle législature? Face à ces difficultés sociales, quelles mesures avez-vous prises pour encourager le retour au travail, même à temps partiel, de certains agents – à condition que leur santé le permette – ou dans une fonction différente de celle qu’ils occupaient auparavant? Quels sont les premiers résultats de la stratégie de retour au travail au sein des services de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – L’évolution du nombre de membres du personnel absent de longue durée, toutes pathologies confondues, au ministère est la suivante: 79 en 2019, 100 en 2020, 98 en 2021, 104 en 2022. Exprimée en pourcentages par rapport à l’ensemble des membres du personnel, l’évolution s’établit comme suit: 1,20 %, 1,51 %, 1,46 % et 1,55 %.

À la différence de l’Institut national d’assurance maladie-invalidité (INAMI), le ministère, en tant qu’employeur, ne dispose pas de l’information permettant de relier les membres de son personnel à la pathologie justifiant l’absence, celle-ci relevant du secret médical. Il n’est donc pas possible d’identifier la part de burn-outs ou de troubles musculo-squelettiques à l’origine de ces absences.

Afin de combler ce manque, il est prévu, dans le prochain cahier des charges du marché public relatif aux contrôles médicaux, que le prestataire qui sera désigné fournisse un certain nombre de statistiques qui devraient apporter une vue d’ensemble sur les pathologies justifiant les absences, ainsi que la répartition de ces pathologies entre les catégories de personnel, selon leur âge ou leur sexe, par exemple.

Concernant les dispositifs instaurés pour la réintégration des malades de longue durée, des mesures visant à assurer l’accompagnement à la recherche de solutions dans le cadre d’une réintégration sont prises par la Direction générale de la fonction publique et des ressources humaines, en collaboration avec le réseau des ressources humaines au sein des administrations générales.

Concrètement, le service «Compétences et conseil carrière» est informé de la situation des agents ayant fait l'objet d'une décision du conseiller en prévention-médecin du travail dans le cadre d'un trajet de réintégration. Il est alors proposé à la personne concernée de réaliser un bilan d'orientation professionnelle et, sur cette base, d'effectuer une recherche d'emploi au sein des différentes administrations générales afin d'élaborer un plan de réintégration. Lors du travail de réintégration, ce service accompagne la personne concernée dans l'identification des leviers et des freins à la réintégration et d'y apporter la meilleure solution à l'aune des recommandations émises par le conseiller en prévention-médecin du travail.

Un plan «bien-être» transversal est également appliqué depuis 2022 et est actualisé chaque année afin d'améliorer le bien-être psychosocial au travail. Ce plan reprend, en 2024, de nouvelles actions liées à la thématique du retour au travail à la suite d'une maladie de longue durée. Il est prévu d'actualiser le guide «Maladie» à la fois pour les agents et pour le personnel d'encadrement afin de leur permettre d'obtenir des informations sur les démarches administratives à effectuer lors d'une absence de longue durée. Il est également prévu d'organiser un entretien de retour entre l'agent et son personnel d'encadrement. Cet entretien aura pour objectif de discuter des adaptations possibles lors de la reprise du travail, comme l'adaptation des tâches, afin de maximiser les chances de réintégration. Les premiers résultats devront être évalués en 2025.

M. André Antoine (Les Engagés). – Nos successeurs auront donc du travail, puisque les résultats de l'évaluation tomberont l'année prochaine.

4 Ordre des travaux

M. le président. – La question orale de M. Pierre Kompany à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Discriminations et harcèlements dans des athénées du réseau de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)», est retirée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16h15.*